



# PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



0 250m

ECHELLE 1:5000

## CONDITIONS D'APPROBATION

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 48 du 27 novembre 2015

Adopté par le Conseil communal de La Brillaz, le 11 DEC 2015

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, 11 DEC 2015

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Mars 2018  
13071-PROD-0000-geo-180322

urbaplan

### UTILISATION DU SOL

- zones réglementées
- extentions
  - zone à bâtir existante (voir plan d'affectation des zones)
  - zone de village
  - zone résidentielle à faible densité (2ème priorité)
  - zone résidentielle à moyenne densité
  - zone mixte
  - zone d'activités
  - zone d'intérêt général (D: emplacement possible pour une nouvelle déchetterie)
  - poursuite de l'urbanisation possible
  - limite d'urbanisation

### CIRCULATIONS

- existant à créer / aménager
- route cantonale - axe secondaire
  - route principale
  - route collective
  - route de desserte / accès
  - chemin piétons
  - chemin de randonnée pédestre / chemin agricole (importance locale)
  - itinéraire de cyclotourisme
  - carrefour
  - stationnement public
  - aménagement routier: tranquillisation, modulation, amélioration
  - ligne de bus
  - arrêt de bus

### PLAN DIRECTEUR DU PAYSAGE ET DES SITES

- existant à créer / aménager
- crête
  - point de vue à sauvegarder
  - couloir à faune (importance régionale / locale)
  - arbre / groupe d'arbres
  - verger
  - haie
  - végétation des rives (revitalisation de cours d'eau)
  - site naturel figurant dans un inventaire fédéral
  - site de reproduction des batraciens d'importance nationale

### INFORMATIONS INDICATIVES

- aire forestière
- zone agricole
- cours d'eau (ciel ouvert, sous tuyaux)
- limite communale

Corserrey

Torny

La Foliaz

Chénens

Autigny

Cottens

Neyruz

Avry-sur-Matran

Corjolens

Prez-vers-Noréaz